



Communiqué de presse-Lundi 20 septembre 2010

Pile n°8 du viaduc autoroutier de Pinsac : gérer l'urgence... et après ?

Par arrêté d'urgence en date du 15 février 2010, le Préfet du Lot décidait d'autoriser les Autoroutes du Sud de la France (ASF) à protéger le massif de fondation de la pile P8 du viaduc autoroutier (A20) de la Dordogne, à Pinsac (Lot). Si l'urgence de l'intervention n'était pas contestable, la zone est particulièrement sensible et les enjeux sont nombreux.

L'urgence des travaux était notamment commandée par « la nécessité de préserver (...) la sécurité des pratiquants de canoë kayak sur la Dordogne ». Les travaux d'enrochement ont eu lieu dès fin février 2010 sur une pile du viaduc qu'ASF disait pourtant être conçue pour résister aux aléas du lit mineur de la Dordogne en cas de fluctuation du tracé de la rivière. Mais cette solution n'est que provisoire. FNE et ses associations membres s'interrogent à propos des mesures envisagées pour la suite ?

Ce site est particulièrement sensible puisqu'il s'agit de préserver des frayères pour la Lamproie marine et le Saumon atlantique pour lequel cette zone fait aussi l'objet d'un « arrêté de protection de biotope saumon ». Par ailleurs, ce site abrite une des dernières colonies d'Hirondelles de rivage du Lot, espèce protégée. Les tonnes de pierres déversées dans la rivière pour protéger la pile ne seront pas sans effet ! Notamment sur l'érosion des berges.

FNE et ses associations membres rappellent que les aménagements définitifs doivent notamment garantir la pérennisation d'un des derniers sites de reproduction lotois de l'Hirondelle de rivage. Cette protection avait été exigée par l'Etat lors de l'arrêté initial d'autorisation de construire.

FNE signalera ce problème à la Commission européenne par le biais du rapport qu'elle prépare sur les sites Natura 2000 dégradés ou impactés par des projets d'aménagement.

FNE, FNE Midi-Pyrénées, le GADEL et LOT NATURE demandent à ce que les mesures à venir, envisagées pour une meilleure consolidation, veillent au respect de la protection de l'environnement et de la biodiversité mais aussi de la sécurité des usagers. En cette année internationale de la biodiversité, FNE, FNE Midi-Pyrénées, le GADEL et LOT NATURE ne peuvent que constater les difficultés à intégrer la préservation de la biodiversité dans la mise en œuvre des politiques publiques.